



Déclaration préalable du SNUipp-FSU

au CTSD de Vaucluse du 14 février 2013

Le 12 février, une majorité d'enseignants se sont mobilisés pour demander l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires tel qu'il a été publié au JO le 26 janvier. Cette expression massive de la profession doit maintenant être prise en compte par le ministre.

Le SNUipp-FSU demande du temps pour réussir cette réforme. Pour cela, il est nécessaire de réunir tous les acteurs de l'école pour arriver à l'écriture d'un nouveau décret concerté et ambitieux. Ce temps, nous demandons qu'il soit pris dès maintenant pour que le nouveau décret s'applique seulement à partir de septembre 2014.

La dotation de 38 postes accordée au Vaucluse contraste avec les dotations négatives des années précédentes. Nous espérons que les dotations en postes des cartes scolaires à venir continueront à marquer la rupture avec la politique des dernières années.

L'orientation qualitative donnée par le ministre à une partie des postes de la dotation est un signe engageant de cette volonté de rupture.

Nous nous félicitons de la création de postes pour la mise en place de plus de maîtres que de classe dans des écoles. Ces postes étant liés à la présentation d'un projet pédagogique, nous demandons qu'une circulaire départementale donne rapidement aux collègues les dates de dépôt des projets et les orientations à intégrer dans ces projets pour leur permettre de les rédiger avec l'appui des équipes de circonscription.

Le deuxième volant de postes qualitatifs veut permettre la scolarisation d'enfants de moins de trois ans.

Dans le cahier des charges permettant de cadrer le fonctionnement de ces classes maternelles spécifiques, nous demandons que soit intégré le fait que ces classes doivent être installées, dans les grandes communes, pour accueillir des élèves à l'échelle de la commune et non pas d'un secteur scolaire. Ces élèves étant voués ensuite à rejoindre leur école de secteur pour la scolarité PS / MS / GS.

Nous demandons que l'effectif maximum d'élèves par classe soit fixé dès le départ pour éviter toutes dérives. Nous dénonçons l'effectif maximum actuel de 30 élèves par classe qui est appliqué dans les classes maternelles du département, il serait inadmissible de mettre de très jeunes élèves dans les conditions d'une première prise en charge scolaire inadaptée.

Ce dossier nous donne l'occasion de revenir sur le problème criant de la politique scolaire de la mairie d'Avignon. L'absence de projection, ni à court, ni à long terme des besoins en structures scolaires par la municipalité ne présage rien de positif sur cette commune. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de rappeler à Madame le Maire d'Avignon ses responsabilités pour permettre à tous les enfants de sa commune de pouvoir être reçu dans les meilleures conditions d'apprentissages scolaires.

Nous nous félicitons de la prise en compte de l'urgence à améliorer les conditions de travail des référents de scolarité. La création de postes en nombre dès cette rentrée, si elle est suivie du même effort durant les années à venir permettra aux référents d'exercer l'intégralité de leurs missions au service des familles et de leurs collègues

enseignants. 4 postes vont être pris sur la dotation départementale, nous réitérons la demande qui a été la nôtre au cours de l'audience du 6 février dernier sur ce dossier, qu'un poste budgétaire sur la dotation de l'enseignement privé sous contrat soit engagé pour ouvrir dès cette année un 5^{ème} poste supplémentaire de référent de scolarité.

Concernant l'ASH, les RASED vont être les grands oubliés de cette carte scolaire. L'absence actuelle d'expression du ministre sur le dossier n'est pas satisfaisante. Sur le terrain dans les écoles, l'absence totale de RASED et même l'absence d'un RASED complet laisse des élèves dans des difficultés scolaires que seuls des maîtres spécialisés ont les moyens d'espérer résoudre. Rappelons que les RASED sont un pilier de l'école publique et gratuite qui permet la prise en charge d'élèves en difficultés scolaires dont les familles n'ont pas les moyens financiers de recourir au système privé de prise en charge. Dans la lutte pour l'égalité des chances pour tous les élèves affichée par le ministre, nous regrettons particulièrement que les postes de rééducateurs soient aussi dépréciés par l'administration.

La création de postes de MF est absolument nécessaire. Nous avons par contre des réserves sur le fonctionnement de postes de « MF itinérants » faute de cadrage précis de leurs missions et de l'organisation de leurs temps de service. L'administration peut-elle nous présenter la lettre de mission qui définit de tels postes ?

S'agissant de la création d'une brigade de remplacement spécifique pour la formation continue.

Le SNUipp-FSU n'est pas porteur de ce projet et avait émis des réserves sur sa faisabilité l'an dernier lorsqu'il a été évoqué. Il ne s'oppose pas pour autant aujourd'hui à la création de cette brigade mais attend que les conditions d'implantation des postes permettent des conditions de travail décentes pour les collègues qui les occuperont. Nous souhaitons qu'un premier bilan soit fait à l'issue des nominations au premier mouvement pour apprécier la volonté des collègues d'occuper de tels postes. Si une majorité de ces postes restaient vacants après la première phase, devrait à notre sens se poser la question de la viabilité de ces postes.